

DÉCISION DU CONSEIL
du 26 avril 2010
portant nomination d'un membre suppléant espagnol du Comité des régions
(2010/243/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

(1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015 ⁽¹⁾.

(2) Un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat M^{me} Anna TERRÓN I CUSÍ,

Article premier

Est nommé membre suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

— D. Albert MORENO HUMET

Secretario para la Unión Europea de la Generalitat de Catalunya.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2010.

Par le Conseil

Le président

M. Á. MORATINOS

⁽¹⁾ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.